

ASSOCIATION DES  
COURS D'ADULTES  
DU CONSERVATOIRE  
DU X<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT

6, rue Pierre Bullet 75010 Paris (derrière la mairie du 10<sup>e</sup>)

Métro: Château d'eau

Tél.: 01 42 01 72 21 – 09 60 02 50 57

Mail: adultes.berlioz@orange.fr

Site: <http://www.coursmusiqueparis10.com>

## TARIFS ANNUELS 2011 – 2012

ADHÉSION ANNUELLE : 30 €

### COURS COLLECTIFS (SUITE)

ENSEMBLE VOCAL	350 €
JAZZ VOCAL	250 €
ENSEMBLE JAZZ	230 €
ENSEMBLE KLEZMER	160 €
ENSEMBLE GUITARES	320 €
ATELIER D'ART LYRIQUE	550 €
STAGE DE MUSIQUES CELTIQUES	90 €
STAGE DE GUITARE SWING MANOUCHE	60 €
ORCHESTRE SYMPHONIQUE	180 €

### TARIFS COUPLÉS

COURS INDIVIDUEL + FORMATION MUSICALE 1	1 070 €
COURS INDIVIDUEL + FORMATION MUSICALE 2 OU 3	1 190 €
COURS INDIVIDUEL + ANALYSE ET CULTURE MUSICALES	1 170 €
COURS INDIVIDUEL À 2 + FORMATION MUSICALE 1	870 €
COURS INDIVIDUEL À 2 + FORMATION MUSICALE 2 OU 3	990 €
COURS INDIVIDUEL À 2 + ANALYSE ET CULTURE MUSICALES	970 €
COURS INDIVIDUEL À 3 + FORMATION MUSICALE 2 OU 3	930 €
COURS INDIVIDUEL À 3 + ANALYSE ET CULTURE MUSICALES	910 €
COURS INDIVIDUEL + SOLFÈGE CHANTEUR	1 170 €
COURS INDIVIDUEL + HARMONIE	1 260 €
COURS INDIVIDUEL + STAGE RYTHMIQUE	1 000 €
COURS INDIVIDUEL + MUSIQUE DE CHAMBRE CLASSIQUE OU JAZZ (8 H)	1 050 €
COURS INDIVIDUEL + MUSIQUE DE CHAMBRE CLASSIQUE OU JAZZ (15 H)	1 200 €
COURS INDIVIDUEL + SOLFÈGE CHANTEUR + ENSEMBLE VOCAL	1 470 €
COURS INDIVIDUEL + FORMATION MUSICALE JAZZ + IMPRO PIANO JAZZ	1 320 €
COURS INDIVIDUEL + ENSEMBLE VOCAL	1 180 €
COURS INDIVIDUEL + JAZZ VOCAL	1 080 €
COURS INDIVIDUEL + ENSEMBLE JAZZ	1 070 €
COURS INDIVIDUEL + ENSEMBLE GUITARE	1 200 €
COURS INDIVIDUEL + ART LYRIQUE	1 360 €
COURS INDIVIDUEL + ORCHESTRE	1 010 €

### COURS INDIVIDUELS

INSTRUMENT OU CHANT (½ H PAR SEMAINE)	880 €
INSTRUMENT OU CHANT (GROUPE DE 2, ¾ H/SEMAINE)	680 €
INSTRUMENT OU CHANT (GROUPE DE 3, 1 H/SEMAINE)	620 €

### COURS COLLECTIFS

FORMATION MUSICALE 1	380 €
FORMATION MUSICALE 2 ET 3	460 €
ANALYSE ET CULTURE MUSICALES	380 €
SOLFÈGE CHANTEUR	380 €
HARMONIE	400 €
FORMATION MUSICALE JAZZ ET IMPROVISATION PIANO JAZZ	480 €
FORMATION MUSICALE JAZZ	240 €
ATELIER IMPROVISATION PIANO CLASSIQUE (7H30)	110 €
ATELIER IMPROVISATION PIANO CLASSIQUE (21 H)	300 €
STAGE ACCOMPAGNEMENT PIANO ET CHANT	90 €
STAGE DE NOTATION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	90 €
STAGE DE MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	120 €
STAGE DE RYTHMIQUE	150 €
INITIATION MUSICALE POUR LES PARENTS D'ÉLÈVE	40 €
MUSIQUE DE CHAMBRE CLASSIQUE OU JAZZ (8 H)	210 €
MUSIQUE DE CHAMBRE CLASSIQUE OU JAZZ (15 H)	400 €
ATELIER CHANSON FORMULE 1	120 €
ATELIER CHANSON FORMULE 2	330 €

## AIDE À L'INSCRIPTION

À compter de la rentrée 2011-2012, une aide à l'adhésion est mise en place. Elle n'est pas attribuée automatiquement au moment de l'inscription mais doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au conseil d'administration, à déposer au bureau de l'Association.

Dans cette demande, l'adhérent, sur sa bonne foi, fait valoir sa situation et fournit les documents qu'il estime nécessaires pour appuyer sa demande. Il peut, s'il le souhaite, indiquer le montant qu'il s'engage à régler. Toute demande est recevable dès lors que l'inscription et le règlement de la totalité des cours ont été effectués.

Les demandes d'aide sont recevables jusqu'au 15 décembre.

Le conseil d'administration, réuni en janvier, étudie chaque demande et accorde, en fonction du budget de l'Association, une aide. Les adhérents sont avertis par courrier au plus tard le 15 février.

Une fois accordée, l'aide intervient sous forme de remboursement ou de restitution de chèques établis d'avance.

## AIDE À L'INSCRIPTION

À compter de la rentrée 2011-2012, une aide à l'adhésion est mise en place. Elle n'est pas attribuée automatiquement au moment de l'inscription mais doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au conseil d'administration, à déposer au bureau de l'Association.

Dans cette demande, l'adhérent, sur sa bonne foi, fait valoir sa situation et fournit les documents qu'il estime nécessaires pour appuyer sa demande. Il peut, s'il le souhaite, indiquer le montant qu'il s'engage à régler. Toute demande est recevable dès lors que l'inscription et le règlement de la totalité des cours ont été effectués.

Les demandes d'aide sont recevables jusqu'au 15 décembre.

Le conseil d'administration, réuni en janvier, étudie chaque demande et accorde, en fonction du budget de l'Association, une aide. Les adhérents sont avertis par courrier au plus tard le 15 février.

Une fois accordée, l'aide intervient sous forme de remboursement ou de restitution de chèques établis d'avance.